

Paris, le 23 avril 2021

# RALLYE

## Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2020

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 de Rallye a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 22 avril 2021 sous le numéro D.21-0339.

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Rallye ([www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee](http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee)) ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

Contact :  
Franck HATTAB  
+33 (0) 1 44 71 13 73